

Direction : Direction Générale

ETAT CIVIL - POPULATION

REF : ECPOP2006004

Signataire : GM/

OBJET : Demandes de rétrocession des concessions n°22553, n°27084 et n°30617

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Considérant les demandes formulées par courriers de monsieur BONDIER André le 05 octobre, monsieur LE PROVOST Emile le 05 novembre et madame CAP née BLANC Denise le 24 avril 2006,

Vu le Budget Communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Accepte la rétrocession des concessions N° 22553, N° 27084 et N° 30617 étant entendu que la part revenant au C.C.A.S. restera acquise à cet organisme.

Les sommes à rembourser sont de :

- Pour la concession N° 22553 de 33,49 euros
- Pour la concession N° 27084 de 87,53 euros
- Pour la concession N° 30617 de 480,70 euros

Le Maire